

Qui exploite les forêts congolaises?

Un nouveau rapport de l'OIBT a fait une analyse préliminaire de l'industrie forestière dans le bassin du Congo

par Manuel Ruiz Pérez¹, Driss Ezzine de Blas¹, Robert Nasi², Marieke Sassen², Jeffrey Sayer³, Claudine Angoué⁴, Norbert Gami⁵, Ousseynou Ndoye², Grégoire Ngon⁶, Jean-Claude Nguingiri⁷, Donatien Nzala⁸, Benjamin Toirambe⁹ et Yves Yalibanda¹⁰

¹Universidad Autónoma de Madrid
Espagne

²Centre pour la recherche forestière internationale
Bogor, Indonésie

³WWF International
Gland, Suisse

⁴Département de sociologie
Université Omar Bongo
Libreville, Gabon

⁵Consultant indépendant
Wildlife Conservation Society
Brazzaville, République du Congo

⁶Institut de Recherches Agronomiques pour le Développement
Yaoundé, Cameroun

⁷OIBT
Libreville, Gabon

⁸Université Marien Ngouabi
Brazzaville, République du Congo

⁹MINAF-ET
Kinshasa, République démocratique du Congo

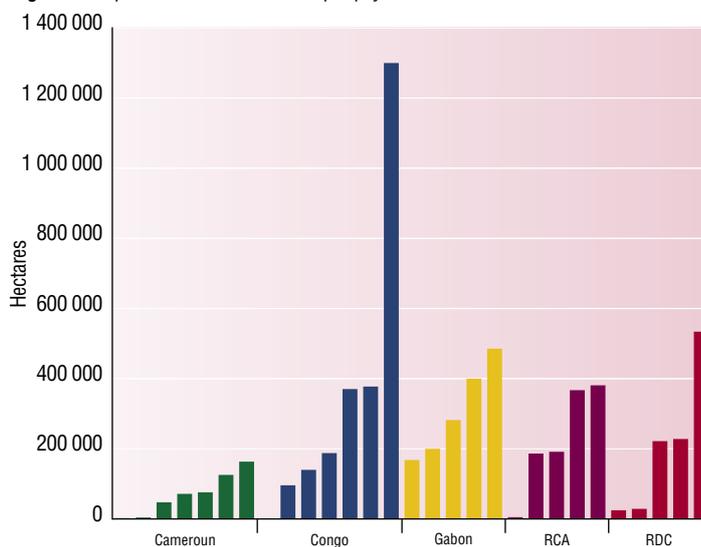
¹⁰Directeur des Exploitations Forestières
Bangui, République centrafricaine

IL Y A DÉJÀ plusieurs décennies que l'exploitation forestière industrielle est présente dans le bassin du Congo. Durant cette période, elle a évolué et s'est diversifiée, elle a gagné tous les pays de la région et s'est adaptée aux conditions locales et internationales—et pourtant, d'aucuns ont tendance à la croire statique et intrinsèquement homogène (Greenpeace Suisse 2004). Nous sommes persuadés qu'il est essentiel, pour améliorer les politiques nationales et régionales concernant l'aménagement forestier durable dans la cuvette congolaise, de comprendre la diversité de l'industrie et de caractériser les principaux facteurs qui influencent le changement.

En 2003–04, une équipe pluridisciplinaire composée d'experts nationaux et internationaux a entrepris une étude pilote financée par l'OIBT pour caractériser l'industrie d'exploitation forestière dans le bassin du Congo. Cette étude devait être une analyse préliminaire, exploratoire dans ses intentions et sa conception, mais ayant suffisamment de substance pour mettre en évidence des résultats et des aspects nouveaux et intéressants susceptibles d'être appliqués sur le terrain et au niveau des politiques. Elle vient s'ajouter aux analyses précédentes du secteur forestier dans la région effectuées par des institutions nationales et internationales telles que Tropenbos, le centre français de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), le projet FORAFRI, et l'étude menée en 2003 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les perspectives de la foresterie en Afrique.

Diversité des superficies

Figure 1: Superficies des concessions par pays



Charge utile: camion chargé de grumes en République du Congo. Photo: CIB

La présente étude est essentiellement axée sur les concessions forestières dans cinq pays de la cuvette congolaise: le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Gabon et la République du Congo. Elle est fondée sur un questionnaire adressé à un échantillon stratifié de 30 concessions sélectionnées dans les cinq pays; une concession supplémentaire sur laquelle des renseignements partiels ont été obtenus a été ajoutée plus tard. L'échantillonnage était conçu de manière à couvrir les principaux types de concessions selon leur statut légal et la composition du capital.

Superficies et âge des concessions

Les 31 concessions examinées couvraient une superficie totale de 7,3 millions d'hectares; la taille de chacune d'elles était comprise entre 1800 hectares et 1,3 million d'hectares (Figure 1).

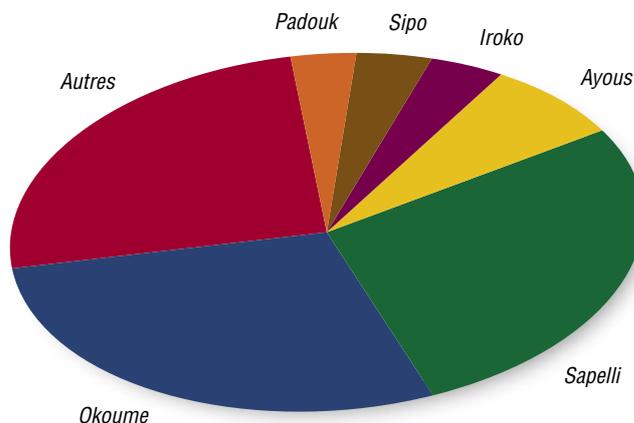
Une analyse de l'âge des concessions examinées a révélé deux groupes clairement différenciés: celui des concessions octroyées entre les années 50 et les années 70, à une époque où les prescriptions, la pression sur les terres et les normes du marché étaient moins rigoureuses, et celui des concessions attribuées au cours des 15 dernières années en insistant davantage sur la titularité nationale. L'âge de la concession détermine en partie également les règlements forestiers qui lui sont applicables, les concessions récemment attribuées devant prévoir un pourcentage plus élevé de transformation locale et la prise en compte de nouvelles personnes morales—comme les concessions communautaires au Cameroun.

Espèces prélevées

Dans cette région, l'industrie forestière est organisée en fonction de deux espèces prédominantes, l'okoumé et le sapelli, mais

L'okoumé, le sapelli et les autres

Figure 2: Pourcentage du total de la production régionale des 35 principales espèces prélevées dans les concessions étudiées



nous avons constaté que 35 espèces sont aussi prélevées en quantités importantes (Figure 2); ce sont des espèces qui sont à la fois commercialisables et largement réparties dans la forêt. Nous avons décelé une corrélation négative entre le nombre d'espèces et la distance de l'exploitation au port, les concessions éloignées ayant tendance à récolter moins d'espèces. Nous avons également identifié deux stratégies d'exploitation qui représentent potentiellement un important thème de recherche: toute la production de concessions industrielles à grande échelle tend à être dominée par une ou deux espèces, tandis que les concessions de moindre envergure tendent à répartir leur production de façon plus homogène entre un plus grand nombre d'espèces.

Permis de coupe

Tableau 1: Types de permis d'exploitation mentionnés

TITRE	PAYS	REMARQUES	CAS
Garantie d'approvisionnement	République démocratique du Congo	Superficie maximale autorisée: 500 000 hectares; plan de gestion exigé	5
Unité forestière d'exploitation	République du Congo		4
Unité forestière d'aménagement	République du Congo/Cameroun/Gabon	Permis le plus fréquent; conditionne les coupes aux prescriptions d'aménagement	8
Permis d'exploitation et d'aménagement	République centrafricaine	Equivalent d'un permis de coupe dans une unité forestière d'aménagement	4
Lot	République du Congo	Permis octroyé pour un an; coupe autorisée sur toute la superficie	1
Forêt communautaire	Cameroun	Accordé spécialement pour les forêts communautaires	2
Permis temporaire d'exploitation	Gabon		1
Coupe familiale	Gabon	Autorise l'abattage de 300 arbres dans un rayon de 5 km autour d'un village	2
Permis spécial de coupe	République centrafricaine	Autorise le prélèvement d'un nombre limité d'arbres, spécifié par le ministère	1

Prescriptions

Bien que les prescriptions pour l'octroi des permis d'exploitation diffèrent d'un pays à l'autre, il est possible de les regrouper en catégories. Les quatre premières catégories du tableau 1 représentent le type de permis le plus courant (21 cas) dans notre échantillon et ont un certain nombre de points communs, notamment du fait qu'elles concernent essentiellement des concessions industrielles de grande échelle et qu'un plan de gestion est exigé.

Un autre groupe de permis se rapporte davantage à des concessions de petite taille et/ou provisoires: lots, coupes familiales et forêts communales. Ces types de permis portent tous sur de petites superficies (moins de 5000 hectares dans notre échantillon) et n'exigent pas généralement un plan de gestion, sauf pour les forêts communautaires au Cameroun, où un plan de gestion doit être soumis avant que le permis de coupe ne soit accordé.

Comme indiqué plus haut, les lois forestières dans cette région exigent que les concessions, en particulier celles qui sont accordées pour l'aménagement des forêts ou pour la gestion d'unités d'exploitation forestière, soient dotées d'un plan de gestion approuvé par le gouvernement, ce plan devant servir de guide pour assurer une utilisation durable de la forêt dans chaque concession. Cette règle est cependant respectée de façon inégale et généralement à un degré plutôt faible. L'absence totale d'un plan de gestion tend à être associée à des permis récemment octroyés et à court terme pour des concessions de petite taille et de propriété nationale (à l'exception notable des concessions communautaires au Cameroun). L'existence d'un plan de gestion à différentes étapes d'exécution est associée à des concessions plus anciennes, à grande échelle et accordées à des sociétés étrangères pour de longues périodes (Pearce *et al.* 2003).

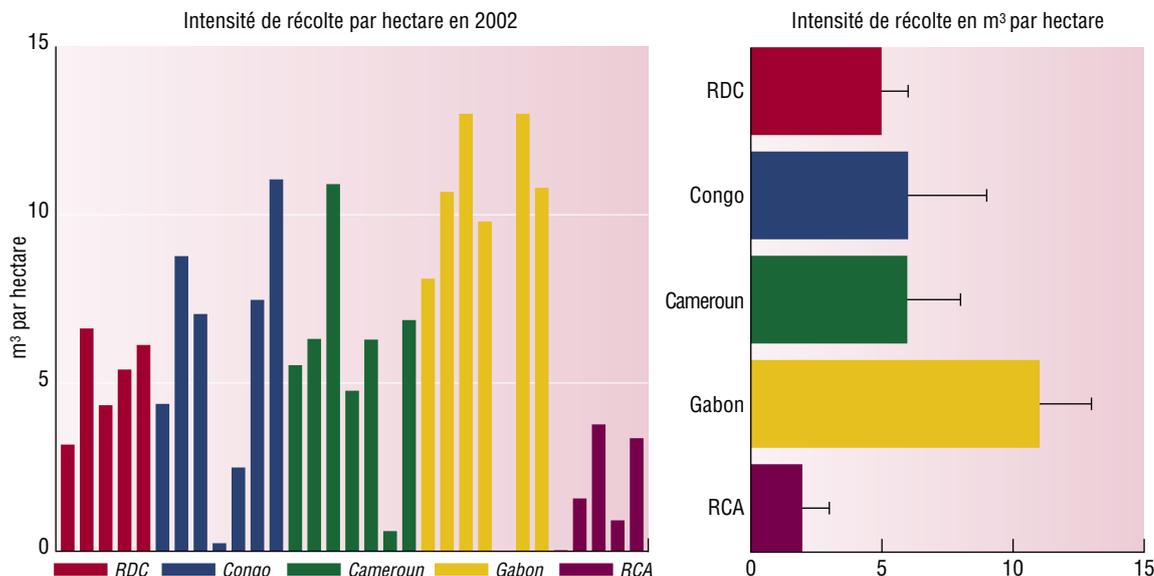
La productivité a été estimée en mètres cubes par hectare en fonction des données relatives à la production totale et à la superficie des zones coupées fournies par les concessions pour 2002 (Figure 3). La productivité moyenne de l'échantillon était de 6,1 m³/hectare, ce qui cadre avec les évaluations habituelles de productivité pour la région. On a observé une productivité uniformément plus élevée au Gabon, où l'exploitation forestière se concentre sur l'okoumé et où peu d'autres espèces sont en général prélevées. Par ailleurs, c'est en République centrafricaine, où la production est axée sur le sapelli, que la productivité par hectare est la plus faible.

Les marchés européens sont la destination principale (60%) de tout le volume de production de notre échantillon, suivis des marchés nationaux (20%) et asiatiques (16%). Les exportations vers d'autres pays africains sont presque inexistantes, exception faite de quelques exportations de la République centrafricaine. Les concessions détenues par des intérêts étrangers exportent la grande majorité de leur production, tandis que les concessions nationales tendent à la partager entre le marché national et les exportations. Les concessions axées sur le marché d'exportation ont une productivité par hectare plus élevée que celles qui produisent pour le marché local, indiquant que l'exploitation de la ressource y est plus intensive.

Le tableau 2 récapitule les caractéristiques principales des concessions selon l'orientation de leur marché. Cette

Productivité

Figure 3: Variations de l'intensité des récoltes selon les concessions et les pays en 2002. Les écarts types de l'intensité moyenne dans les pays sont indiqués par des marges d'erreur.



classification quelque peu simplifiée et dichotomique présente quelques nuances: par exemple, les concessions communautaires, axées principalement sur le marché local et d'appartenance nationale (communautaire), doivent être dotées d'un plan de gestion officiellement approuvé. Ce tableau aide malgré tout à donner une image d'ensemble des interactions entre marchés et dispositifs des concessions qui justifie une étude plus approfondie.

Problèmes concernant l'environnement

Le questionnaire comprenait une série de questions liées à la perception des problèmes environnementaux et socio-économiques dans les concessions et aux 'moteurs du changement', problèmes auxquels les concessionnaires disent avoir réagi en modifiant leurs pratiques.

Nous avons cerné deux types principaux de problèmes environnementaux, ceux qui résultaient directement des opérations dans les concessions (désignés 'endogènes'), et les problèmes 'induits' mais non directement provoqués. Les problèmes endogènes représentaient 37% de tous les problèmes d'environnement évoqués par les concessionnaires, les principaux ayant trait aux routes d'exploitation forestière et à l'érosion. Les problèmes induits (63% du total) se rapportaient essentiellement à la chasse, suivie de loin par l'empiètement et les abattages illégaux (Figure 4).

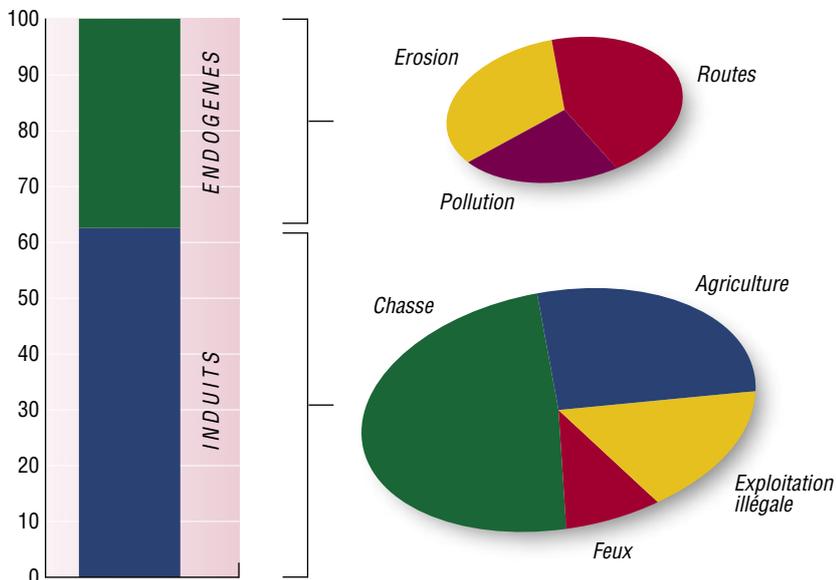
L'ampleur des divers types de problèmes diffère selon les pays. Ainsi, l'industrie forestière embryonnaire de la République démocratique du Congo considère plutôt les problèmes induits comme étant les plus importants, tandis que dans les concessions forestières établies de plus longue date, comme au Cameroun et au Gabon, ce sont les problèmes

endogènes qui ont été le plus souvent mentionnés. De même, les concessions appartenant à des intérêts étrangers ont mis l'accent sur les problèmes endogènes qu'elles occasionnent, tandis que les concessions d'appartenance nationale ont eu tendance à insister davantage sur les problèmes induits.

Quant au principal problème socio-économique, les concessionnaires ont cité les contraintes financières (Figure 5), suivies d'assez loin par l'insuffisance des capacités techniques et humaines et l'application inégale des règles et règlements officiels. Là aussi, des différences entre pays ont été marquées par les chiffres plus élevés statistiquement significatifs attribués à ces problèmes en République démocratique du Congo, à cause de la situation politique précaire dans ce pays. En général, les estimations des problèmes socio-économiques dans les concessions de grande envergure sont inférieures à celles que les petites concessions ont communiquées.

Problématique I

Figure 4: Problèmes environnementaux vus par les concessionnaires



Les concessions d'exploitation forestière sont des entreprises dynamiques qui doivent non seulement s'adapter, mais aussi prévoir et favoriser des changements dans le secteur tout entier et dans un large champ d'activité. Il est indispensable de comprendre ce qui pousse à modifier les pratiques dans les concessions si l'on veut parvenir à une amélioration des politiques et des pratiques en matière d'exploitation forestière et adapter à des conditions essentiellement locales des politiques générales mises au point par des institutions internationales. L'analyse de grappes a permis de regrouper les moteurs du changement dans cinq catégories principales: politiques, technologie, groupes de pression en faveur de la certification, marchés et institutions (Figure 6). Les politiques, l'infrastructure, les marchés et la technologie étaient les principaux moteurs du changement révélés par notre échantillon; les institutions régionales et internationales s'occupant des forêts, comme la COMIFAC (Conférence des ministres en charge des forêts de l'Afrique centrale), la CEFDHAC (Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale), l'OIBT et l'OAB (Organisation africaine du bois) ont relativement peu d'influence directe sur les pratiques des concessions, bien qu'elles puissent avoir une influence considérable sur les orientations des politiques nationales.

Les concessions de moyenne à grande envergure tendent à être celles qui sont le plus influencées par les principaux moteurs du changement, tandis que les petites et en particulier les très grandes concessions ont tendance à leur résister davantage. Les concessions appartenant à des intérêts étrangers et celles qui sont orientées vers le marché européen ont également marqué une tendance à se laisser davantage influencer par les forces du changement; la différence n'était cependant pas en général statistiquement significative. L'OIBT, en tant que vecteur du changement, s'est avérée sensiblement plus influente dans le cas des concessions tournées vers l'Europe, probablement parce

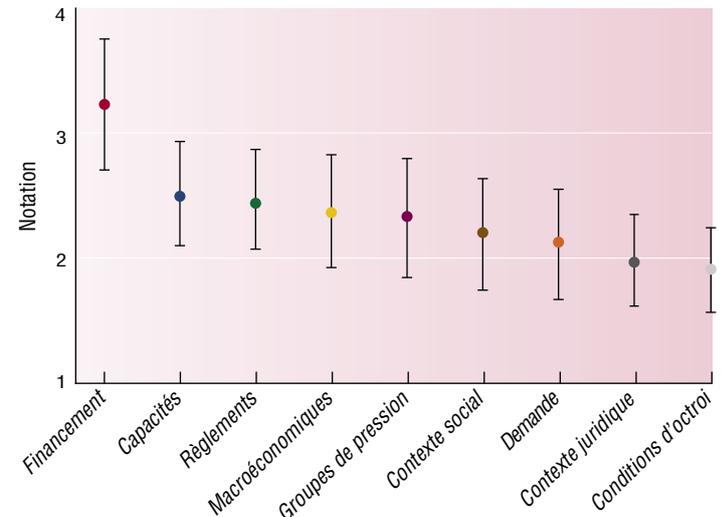
Marchés locaux ou exportations

Tableau 2: Caractéristiques principales des concessions selon leur orientation commerciale

	MARCHE LOCAL	EXPORTATIONS
Origine du capital	nationale	étrangère
Taille de la concession	petite à moyenne	grande à très grande
Plan de gestion	aucun	appliqué/prêt
Proportion de la concession exploitée par an	élevée	petite
Part de transformation par le concessionnaire	élevée	petite
Productivité (volume par hectare)	faible	élevée
Productivité (volume par ouvrier)	faible	élevée

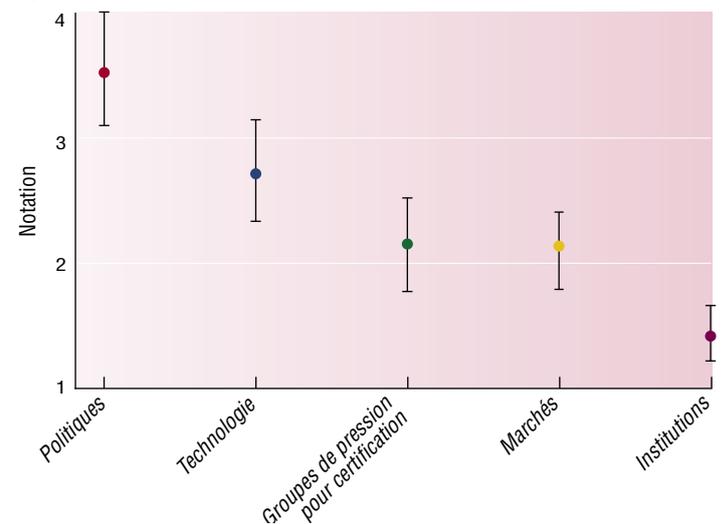
Problématique II

Figure 5: Moyenne de l'importance attribuée à chaque type de problème socio-économique



Moteurs de changement

Figure 6: Ordre d'importance des moteurs de changement



qu'elle est perçue comme une garantie de stabilité du marché international en Europe plus que sur les marchés asiatiques.

Cette étude préliminaire fait un bref exposé d'ensemble de l'industrie forestière dans le bassin du Congo, en représentant les interactions de quatre facteurs clés: taille, origine du capital, orientation du marché et pays où elle opère. L'étude a également mis en évidence des questions importantes et des domaines de recherche à poursuivre lors de travaux futurs.

Références

FAO 2003. *Les forêts africaines: une vision pour 2020*. FAO, Rome, Italy.
 Greenpeace Switzerland non daté. Greenpeace Switzerland blockades import of African timber. <http://archive.greenpeace.org/forests/africa/resources.htm>
 Pearce, D., Putz, F. & Vanclay, J. 2003. Sustainable forestry in the tropics: panacea or folly? *Forest Ecology and Management* 172: 229-247.
 La version intégrale du rapport de cette étude peut être téléchargée du site <http://www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pageId=161&id=804>